

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1360 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1360

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 novembre 1963

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1963

Date du numéro

30 novembre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

M. B. Astraud est autorisé à exploiter dans l'établissement du Bar de l'Aérogare, sis à l'Aéroport de Djibouti, une licence de 3e classe pour la vente à consommer sur place de boissons alcooliques ou hygiéniques (vente par intermittence),